

## **DISPOSITIFS DE FINANCEMENTS EXCEPTIONNELS 2012**

### **Soutien au départ en formation des salariés les moins qualifiés**

#### **Formations éligibles**

Toutes formations qualifiantes, c'est-à-dire inscrites au Répertoire National de la Certification Professionnelle (voir le site [www.cncp.gouv.fr](http://www.cncp.gouv.fr) ) débutant en 2012.

#### **Public**

Salariés dont le niveau de diplôme est inférieur ou égal au niveau V (voir notice explicative des niveaux de formation en page 4).

#### **Principe général**

Les modalités pratiques de déroulement de la formation (sur le temps de travail ou en dehors du temps de travail etc.) ou les dispositifs de financement de la formation (contrat de professionnalisation, plan de formation, DIF, etc.) n'ont pas d'incidence.

#### **Financement**

Chaque demande est étudiée individuellement.

La CPNEF verse à l'employeur une aide d'un montant maximum de 1500€ par salarié en formation.

#### **Procédure à respecter**

1. L'employeur adresse à la CPNEF une demande de soutien au départ en formation, accompagnée des pièces justificatives.
2. La demande est examinée en Comité Technique Paritaire.
3. La CPNEF envoie sa réponse à l'employeur accompagnée, le cas échéant, du règlement.

#### **Date limite**

La demande de financement doit être renvoyée avant le 31 décembre 2012.

**DEMANDE DE SOUTIEN AU DEPART EN FORMATION****Identification de l'employeur :**

Nom de la structure/ raison sociale : .....

Numéro d'adhérent à Uniformation (anciennement numéro Habitat Formation) :  
.....

Adresse postale : .....

Code Postal : |\_|\_|\_|\_|\_|

Téléphone : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Mail : .....

Nom du responsable à contacter : .....

**Identification du salarié :**

Nom et prénom : .....

Poste occupé dans la structure : .....

Ancienneté dans la structure : .....

Type de contrat :  CDD  CDIDurée du travail :  Temps plein  Temps partiel (préciser : .....) )Niveau de qualification actuel (*si besoin, voir notice explicative au verso*) : Sans qualification  Niveau V  Niveau IV  Niveau supérieur

Nom du diplôme le plus élevé détenu actuellement par le salarié : .....

**Identification de la formation**

Intitulé exact de la formation : .....

Date de début de la formation : .../...../..... Date de fin de la formation : .../...../.....

Je soussigné..... occupant la fonction de  
..... dans la structure désignée ci-dessus, atteste sur l'honneur  
de l'exactitude des informations données.

Fait à .....le .....

Signature :

Tournez SVP=&gt;

**DEMANDE DE SOUTIEN AU DEPART EN FORMATION**

**Pièces à joindre obligatoirement à la demande :**

- Copie du contrat de travail
- Copie de la convention de formation signée avec l'organisme de formation
- Copie des justificatifs de présence (feuilles d'émargement ou attestation de l'organisme de formation) permettant d'attester du suivi de la formation par le salarié sur une durée **minimale de 150h**.
- Une facture ou mémoire de frais de votre structure envers la CPNEF de 1 500€ sur laquelle apparaît le libellé suivant «Soutien au départ en formation de .... *(préciser le nom du salarié)* »

**LA DEMANDE ET LES PIECES JUSTIFICATIVES SONT A RETOURNER AU PLUS TARD LE 31 DECEMBRE 2012 A : CPNEF/Co SNAEC SO**  
**18/22 Av. Eugène Thomas 94276 LE KREMLIN-BICÊTRE Cedex**

Pour tout renseignement :

☎ 01 58 46 13 45

☎ FAX 01 58 46 13 41

✉ cpnef@cpnef.com

www.cpnef.com

\*\*\*\*\*

**Notice explicative sur les niveaux de formation**

NIVEAU	DEFINITION	INDICATIONS	EXEMPLES DE DIPLOMES
<b>V</b>	Personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et par assimilation, du certificat de formation professionnelle des adultes (CFPA) du premier degré.	Ce niveau correspond à une qualification complète pour l'exercice d'une activité bien déterminée avec la capacité d'utiliser les instruments et les techniques qui s'y rapportent. Cette activité concerne principalement un travail d'exécution qui peut être autonome dans la limite des techniques qui y sont afférentes.	BAPAAT CAP petite enfance DEAVS DE d'assistant familial DEAP
<b>IV</b>	Personnel occupant des emplois de maîtrise ou d'ouvrier hautement qualifié et pouvant attester d'un niveau de formation équivalent à celui du brevet professionnel (BP), du brevet de technicien (BT), du baccalauréat professionnel ou du baccalauréat technologique.	Une qualification de niveau IV implique davantage de connaissances théoriques que le niveau précédent. Cette activité concerne principalement un travail technique qui peut être exécuté de façon autonome et/ou comporter des responsabilités d'encadrement (maîtrise) et de coordination.	BPJEPS BEES 1 BEATEP DEASS Baccalauréat
<b>III</b>	Personnel occupant des emplois qui exigent normalement des formations du niveau du diplôme des Instituts Universitaires de Technologie (DUT) ou du brevet de technicien supérieur (BTS) ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur.	La qualification de niveau III correspond à des connaissances et des capacités de niveau supérieur sans toutefois comporter la maîtrise des fondements scientifiques des domaines concernés. Les capacités et connaissances requises permettent d'assurer de façon autonome ou indépendante des responsabilités de conception et/ou d'encadrement et/ou de gestion.	DEJEPS DEEJE DEASS DEES